

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
25	2

Date de la convocation
24 septembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 8/10/2019
--

et publication le 8/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

**Signature d'une charte pour la mise en place d'un partenariat pour l'acquisition,
la gestion et la diffusion d'un fond de plan commun.**

Le Président informe le Conseil Communautaire que le 24 juin 2015, un protocole national d'accord avait été signé entre les représentants des partenaires susceptibles de créer, gérer et entretenir les réseaux divers, jusqu'à présent enregistrés dans des formats divers et très hétérogènes pour uniformiser la présentation des données. Les signataires de cette convention sont les collectivités territoriales, les gestionnaires de réseaux (voiries, gaz, eaux pluviales et potable, communication...), topographes, géomètres ainsi que l'ensemble des utilisateurs des données géomatiques. Un tel outil simplifierait considérablement la gestion des Déclarations Initiales de Commencement de travaux (DICT).

Suite à cet accord, le Centre national de l'Information Géographique (CNIG) a été mandaté pour élaborer une norme commune d'échange appelée « Plan de corps de rue simplifié » (PCRS). Sur les Côtes d'Armor, le Syndicat d'énergie s'est proposé, le 30 septembre 2016, d'être le coordonnateur local de cette opération. Il a donc élaboré une charte dont l'objet est la constitution du fond de plan. Cette charte a pour objectif de fédérer le plus grand nombre d'acteurs possibles pour mutualiser les coûts de constitution et de gestion de l'intégration en continu des données.

Le Président informe que, dans un premier temps, des expérimentations vont être mise en place sur les territoires de Lamballe Terre et Mer et Saint-Brieuc Agglomération. A ce stade de l'opération, les éléments financiers n'ont été définis et la charte n'engage aucunement la Communauté de Communes du Kreiz Breizh sur le plan budgétaire. Il s'agit simplement pour le SDE d'être mandaté par la collectivité pour piloter le projet de couverture initiale du fond de plan commun.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer la charte proposée par le SDE pour l'élaboration d'un fond de plan commun.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

